	Résidence des Eglantines – Percy-en-Normandie Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire / Accueil de Jour SSIAD Personnes Âgées – Personnes Handicapées Portage de repas
Réunion	**CVS**
Date	**27/04/2026 à 14H30**
Lieu	3ème étage
Présents	Cf liste d'émargement
Rédacteur	Mme LEMIERE J
Thème	
ERRD	Il s'agit des comptes 2025 arrêtés avec les résultats. Il s'agit de tableaux financiers et des activités réalisées, mis sur une plateforme internet. Lecture du **rapport** financier et d'activités. Mme ALLOMBERT remercie l'ensemble du personnel pour leur investissement pour la hausse d'activités. Il est mis en avant toutes les actions d'ouverture vers l'extérieur de l'Accueil de jour (flyers, porte ouverte, communications diverses…). HT = hébergement temporaire. L'objectif est d'atteindre 80% ADJ = accueil de jour. L'objectif est de 70%. Auparavant : l'absence de moins de 48h pour convenances personnelles n'était pas facturée. Or, légalement, il faut établir la facture. Cela est mis en place depuis début 2026. C'est dans le contrat et les usagers ont été informés. Sur justificatif médical, la journée n'est pas facturée. Analyse de la population : 2/3 sont des femmes. Selon le choix du résident, un évènement doit marquer l'anniversaire des résidents ayant 100 ans. Les données sont des moyennes. Les GIR mesurent la dépendance des résidents. GIR 1 : dépendance la plus importante. GIR 6 : dépendance la plus légère.

Décès : 33 dont 3 décès en dehors de l'Etablissement.

L'excédent : très bel exercice. Le prévisionnel était de 86 000€. Il est dû à une activité importante et aussi de grands efforts dès 2024. Cela ne doit pas masquer l'ensemble des déficits antérieurs qui sont de 819 848,30 euros
Il faut des exercices positifs sur 5 ans pour rétablir l'équilibre.

L'absentéisme a diminué, ce qui a un impact positif sur le résultat.

Le tarif différencié pour les nouvelles entrées a été mis en place en fin 2024. Plafond accordé par le Département : 15%, c'est le maximum.

Il faut ajouter l'intervention de la médiation animale.

APPEL A PROJET

- L'EHPAD a répondu à des appels à projets avec des établissements partenaires (Torigny, Cerisy la Salle, Marigny, Canisy-Dangy) :
- Art-thérapie « art-zen » : 12 séances en interne avec les résidents volontaires et un partenaire extérieur. Le lien sera fait avec l'animatrice et les services de l'EHPAD.
- Sophrologie-réflexologie : 6 séances seront proposées par un professionnel extérieur.

L'ARS et le Conseil Départemental financent des projets innovants et communs.

- La danse en fauteuil : attente de réponse

- Le PASA (pôle d'activité de soins adaptés) : attente de réponse pour 14 places en semaine.
  C'est un service interne pour des activités en journée à destination des résidents de l'EHPAD. Le cahier des charges est précis : mobilité minimum du résident.
  Le projet présenté est un PASA « éclaté » : salles du 3ème étage car il faut une cuisine, une douche, un WC PMR, une salle de repos. Un autre temps de PASA est prévu au grand salon pour des temps de rencontres notamment extérieur.
  Subvention prévisionnelle : 65 000€ environ.

Question du Président : est-il possible d'avoir des interventions d'un ophtalmologue ?
Mme ALLOMBERT indique que seule une opticienne intervient mais pour des situations médicales, il faut prendre rendez-vous avec un ophtalmologue. Ce n'est pas suivi par l'Etablissement ; il faut voir avec le médecin traitant et la famille.

M. GILLET : on n'a pas de résultats des médecins traitants. Mme ALLOMBERT répond que l'Etablissement ne peut pas avoir les

	résultats pour des raisons de secret médical. Il faut que le résidents/familles prennent rendez-vous avec le médecin traitant. Il en va de même pour toutes les analyses. **Validation à l'unanimité du rapport financier et d'activités 2025.** **Validation à l'unanimité des résultats.**
Animation	Présentation de Lola. Activités proposées : ateliers créatifs, gym douce par Siel bleu, activités physiques adaptées avec l'ergo, jeux comme le loto (très appréciés), anniversaire, cuisine, messe tous les 15 jours, sorties (courses, cinéma et marché à Villedieu), loto musical… Tous les matins dans les services : jeux de mémoire ou cognitifs. Tous les jeudis : projection. Animations à venir : fonderie des cloches ; visite de la caserne des pompiers, jardin des plantes, ferme caram'heu, plage, repas des familles le 12 juin, théâtre des malvoyants le 18 juillet, les glaces le 7 juillet Questions sur les bénévoles : tous les mercredis, pour la messe. Pour les sorties : soit l'ergo soit une soignante. On sollicite les familles pour participer. Cela fonctionne bien pour l'ADJ. Ce qu'il manque : un véhicule adapté. Il faudrait faire un loto communal au printemps 2027 ? des subventions sont à demander. Lola propose un marché de Noel fait par les résidents avec la participation des résidents et du personnel. Amicale du personnel : participation de certains résidents au spectacle des enfants. C'est très apprécié de tous.
Evaluations externes	En mars 2026, des experts sont venus faire l'évaluation de l'EHPAD. Des membres du CVS ont été entendus : cela s'est bien passé. 1er retour = pré-rapport positif sur l'ensemble des accompagnements. Sur 120 impératifs, 7 ne sont pas validés, donc un travail à effectuer. Ils sont importants, notamment sur le projet personnalisé (PAP = habitudes de vie, projet d'accompagnement pour

	l'instant et le futur de chaque résident. Il doit être revu autant que de besoin donc au minima une fois par an). Sur ces projets, une formation sera mise en place. Une date de présentation sera fixée fin mai ou début juin. Les membres du CVS et le personnel seront invités.
Questions diverses	Est-ce que des familles ont sollicité les membres du CVS ? Non mais on va transmettre les coordonnées. Un site internet a été mis en place : https://ehpad-percy.fr/ Mettre une actualité sur les membres avec leurs coordonnées.

Prochain CVS : Propositions : lundi 15 juin à 14H30 à confirmer.

Mme ALLOMBERT remercie les participants.

Fin de séance à 16h20.

Le président du CVS
M. PICARD

Résidence des Eglantines – Percy-en-Normandie

Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire / Accueil de Jour

SSIAD Personnes Âgées – Personnes Handicapées

Portage de repas

RAPPORT FINANCIER ET D'ACTIVITES ERRD 2025

DIRECTION
RESIDENCE DES EGLANTINES
14 RUE SAINT MARTIN 50410 PERCY EN NORMANDIE

SOMMAIRE

PREAMBULE

MOT DE LA DIRECTRICE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

- L'ACCUEIL
- LES SERVICES DE SOINS
- LES SERVICES SUPPORTS
- L'ACCUEIL DE JOUR
- LE SSIAD

II. LES INSTANCES

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
- LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ETABLISSEMENT

III. L'ACTIVITE DES UNITES DE VIE / ACCUEIL ET SEJOURS

- LES JOURNEES REALISEES
- LES MOUVEMENTS ET L'ANALYSE DE LA POPULATION ACCUEILLIE
- LE G.I.R MOYEN PONDERE
- L'ACTIVITE MEDICALE

IV. LA PARTIE FINANCIERE

- LE RESULTAT 2025
- L'ANALYSE DES RECETTES ET DES DEPENSES
- LES POINTS DE VIGILANCE

V. L'ACTIVITE DES SERVICES DE SOINS

- LES SERVICES DE SOINS
- LA PSYCHOLOGUE
- L'ERGOTHERAPEUTE

VI. LA VIE SOCIALE

- LE POLE ANIMATION
- LES MOMENTS FESTIFS
- LES ECHANGES ET PARTENARIATS

VII. LE BILAN SOCIAL

- LES EFFECTIFS AUTORISES
- L'ABSENTEISME
- LA QVT
- LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
- LA FORMATION CONTINUE ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
- L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS, DES STAGIAIRES ET DES ETUDIANTS

CONCLUSION

PREAMBULE

Conformément à l'Article R314-50, un rapport financier et d'activités, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, doit être joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Les informations qui doivent figurer dans le rapport, au titre de la description de l'activité et du fonctionnement, sont fixées par arrêté des ministres compétents pour fixer, pour chaque catégorie d'établissements ou de services, les tableaux de bord mentionnés à l'article R. 314-29.

Le rapport d'activité expose également, dans sa partie financière, de façon précise et chiffrée, les raisons qui expliquent le résultat d'exploitation, notamment celles tenant à l'évolution des prix, à la politique de recrutement et de rémunération des personnels, à l'organisation du travail et à la politique des investissements.

En cas de déficit, le rapport doit préciser les mesures qui ont été mises en oeuvre pour parvenir à l'équilibre et le cas échéant, les raisons pour lesquelles celui-ci n'a pas été atteint.

MOT DE LA DIRECTRICE

La Résidence des Eglantines est un établissement médico-social public autonome, administré par un Conseil d'Administration, dont le Maire de la commune, est Président de droit. Le personnel relève du statut de la Fonction Publique Hospitalière.

Les services de soins, permettent d'accueillir les résidents en fonction de leur degré d'autonomie, leur pathologie et leurs habitudes de vie. L'établissement devait signer son 1er contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2020 mais la crise sanitaire a modifié les priorités.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des objectifs en matière de soins et d'accompagnements, à apporter aux résidents, et par la préparation des enjeux de taille, tels que : les évaluations externes et la réévaluation des coupes Pathos et Agir, annoncés pour le premier semestre 2026.

Cette année charnière, doit pouvoir nous permettre de consolider les bases du travail de réorganisation entamées en 2024 et acter de la baisse du déficit structurel.

Je remercie vivement l'ensemble des professionnels sur le terrain : du service restauration, des services techniques, des soins, la Cadre de santé, la directrice adjointe, l'infirmière coordinatrice et les représentants du personnel, pour leur investissement, leur professionnalisme et leur sens du Service Public tout au long de l'année qui, certes, a été difficile pour tous.

Je remercie également le Président et les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance accordée.

Anicette ALLOMBERT

I.PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Raison Sociale : EHPAD RÉSIDENCE DES ÉGLANTINES

FINESS : 500000781

Adresse : 14 rue Saint Martin 50410 Percy-en-Normandie

Nom du Directeur : Mme Anicette ALLOMBERT, Directrice depuis le 1er janvier 2025

Catégorie de l'établissement : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Statut juridique de l'EJ : Etablissement Médico-Social Public

Mode de tarification : ARS/PCD, Tarif journalier global, habilité aide sociale sans PUI

L'établissement est autorisé pour :

- **97 lits en accueil permanent, dont 19 lits en Unités protégées**
- **11 lits en accueil temporaire, qui permet un séjour d'une journée à 3 mois,**
- **8 places d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés. Cet accueil est ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h00.**
- **Un SSIAD de 38 places**

1.1 L'ADMINISTRATION

Il se compose, d'une équipe de direction et d'une équipe administrative :

Equipe de direction

- Une Directrice d'établissement,
- Une attachée d'administration, faisant fonction de Directrice adjointe
- Une cadre de santé de l'hébergement
- Une infirmière coordinatrice du SSIAD et de l'accueil de jour
- Un Médecin coordonnateur

Equipe administrative

- Deux agents dont une au service des ressources humaines et l'autre au bureau des entrées.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30. Une professionnelle compétente est présente pour répondre à vos demandes, compléter les dossiers d'admission, accompagner vos visites.

L'accueil est fermé les samedis, dimanches et jours fériés. Il est cependant possible de joindre l'établissement 24h/24 et 7j/7 au 02 33 69 29 93 en cas d'urgence. Le week-end, si vous souhaitez avoir des nouvelles d'un résident et/ou parler à une infirmière, il est préférable d'appeler entre 11h et 12h30 et entre 16h30 et 17h30.

1.2 LES SERVICES DE SOINS

L'EHPAD dispose d'un médecin coordonnateur. Il est chargé de la coordination des soins et peut être contacté par tout résident ou famille rencontrant un souci lié au médical.

L'équipe soignante et d'accompagnement à la vie sociale est composée :

- D'une infirmière coordinatrice
- D'infirmières
- D'aides-soignantes
- D'aides médico-psychologiques
- D'assistants de soins en gérontologie
- De monitrices-éducatrices
- D'un kinésithérapeute libéral
- D'une psychologue
- D'une animatrice
- D'agents de vie sociale

Le libre choix du médecin traitant est garanti au résident dans le cadre de modalités réglementaires en vigueur. Les consultations médicales des médecins libéraux généralistes font partie intégrante du budget soin global de l'établissement. De plus, les soins infirmiers prescrits sont à la charge de l'établissement. La préparation des médicaments est effectuée par la pharmacie de Percy.

1.3 LES SERVICES SUPPORTS

L'établissement dispose de plusieurs services support, qui permettent d'assurer la maintenance, le service logistique, la restauration et la lingerie.

- **Le service Technique**

Ce service est assuré par deux agents techniques et une personne en contrat à temps partiel présents du Lundi au Vendredi sauf jours fériés. Il assure la maintenance générale des bâtiments et l'entretien des espaces verts.

- **Le service restauration**

L'établissement disposant d'une cuisine, tous les repas sont préparés sur place chaque jour par l'équipe de cuisine. Une diététicienne veille à l'équilibre des repas et au suivi nutritionnel des résidents.

Une salle à manger des familles est mise à disposition à la demande. La réservation de la salle doit être faite 48H à l'avance auprès du secrétariat.

Le tarif du repas est fixé chaque année par le Conseil d'Administration de l'établissement.

- **Le service Lingerie**

Le lavage et le repassage des vêtements des résidents sont assurés par la blanchisserie de l'établissement, qui se compose de trois agents. Il en est de même pour le linge plat et les vêtements du personnel. Cette prestation est incluse dans le prix de journée "Hébergement" et ne donne pas lieu à une facturation supplémentaire. Toutefois, la famille peut, si elle le souhaite, entretenir le linge.

Un trousseau type est fourni par le résident ou sa famille à l'occasion de l'entrée.

L'achat de l'ensemble des vêtements est à la charge du résident durant tout son séjour. Lorsque des vêtements sont trop usagés, l'établissement informe le résident et/ou sa famille de la nécessité de changer certains vêtements. Par ailleurs, Il est fortement déconseillé d'apporter des vêtements devant être lavé à moins de 30°C trop fragiles pour les séchoirs de collectivités

Le marquage des vêtements est assuré par l'établissement, en contrepartie d'une facturation forfaitaire.

- **Le service Entretien des locaux**

L'entretien des locaux est assuré par les équipes de professionnelles soignantes formées au bio-nettoyage, qui mettent tout en oeuvre pour vous apporter une prestation de qualité et une traçabilité dans l'exécution du ménage.

1.4 L'ACCUEIL DE JOUR

L'EHPAD de Percy dispose de l'agrément pour 8 places d'accueil de jour.

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants le plus souvent. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

Cet accueil de jour propose principalement des activités thérapeutiques et stimulantes visant à promouvoir le bien-vieillir et le maintien de l'autonomie. Il s'agit principalement d'activités : Cognitives : jeux de mémoire, ateliers créatifs et artistiques, etc. Physiques : gymnastique douce, marche, danse, etc.

1.5 L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

La Résidence des Eglantines dispose de 11 places d'hébergement temporaire.
Cet hébergement permet aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles tout en ayant la possibilité d'avoir recours à un hébergement temporaire lorsqu'elles en ont besoin : après une hospitalisation, pour être entouré pendant une période difficile…
La durée maximale de ce séjour est de 90 jours par an. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées à titre exceptionnel par le Département, en cas d'impossibilité de retour à domicile.

Il peut être une première étape avant une entrée définitive dans un établissement pour personnes âgées : résidence autonomie, résidence service, EHPAD.

L'hébergement temporaire permet également à leurs proches de pouvoir s'absenter ponctuellement ou de passer le relais. C'est ce qu'on appelle l'aide au répit.

1.6 LE SSIAD

Possédant 38 places, le service des soins infirmiers et d'accompagnement de soins (SSIAD) adossé à la Résidence des Eglantines, accompagne et dispense des soins à domicile d'hygiène et de confort (toilette…) ou des soins infirmiers (pansements, distribution des médicaments, injections…). Le coût des prestations des SSIAD est pris en charge directement et intégralement par l'Assurance Maladie.

II. LES INSTANCES

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'établissement est présidé par un Conseil d'administration, qui se réunit au moins 3 fois par an et exceptionnellement sur demande du Président, ou d'un de ses membres, composé de :

- Président : Maire de la commune ou son représentant
- La direction de l'établissement
- 1 Représentant membre du CVS
- 3 représentants du Département/ARS
- 2 représentants du personnel
- 2 personnes compétentes
- Du Médecin coordonnateur

2.2 LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CVS est une instance réglementaire qui permet aux résidents et à leurs proches d'échanger avec la direction. Il se réunit 3 fois par an, au minimum. Il donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement. Il peut faire des propositions dans le but le quotidien des résidents

Il se compose de :

- 2 représentants élus des résidents
- 1 représentant élu du personnel
- La direction
- 1 ou 2 représentants des familles ou des proches aidants
- 1 représentant de la collectivité
- La cadre de santé
- La responsable de la vie sociale
- 1 représentant des bénévoles ou association
- Le médecin coordonnateur, la psychologue

2.3 LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ETABLISSEMENT

Le CSE dans les Ehpad publics est régi par l'article L. 315-13 du Code de l'action sociale et des familles. Les représentants du personnel sont élus pour 4 ans, et l'effectif est évalué au

1er janvier de l'année électorale. Des formations spécialisées peuvent être créées pour des risques professionnels spécifiques.

Les membres du CSE ont pour mission de présenter à la direction les réclamations individuelles ou collectives concernant les salaires, l'application de la réglementation en matière de droit du travail et de la protection sociale, l'application des conventions et accords applicables dans la structure.

III. L'ACTIVITE DES UNITES DE VIE / ACCUEIL ET SEJOURS

3.1 LES JOURNES REALISEES

	2021	2022	2023	2024	**2025**
HP	34978	35452	34794	33401	35399
HT	2804	2689	2726	2899	2946
TOTAL	**37782**	**38141**	**37452**	**36256**	**38345**
ADJ	748	874	1023	912	1041

Les journées réalisées en 2025 sont en hausse, sur l'ensemble des activités de l'établissement, par rapport aux années précédentes, comme en témoigne le tableau joint.

- Sur l'hébergement permanent par rapport à l'année 2024 et précédentes, du fait de l'absence de travaux sur l'établissement, impactant les chambres, tels que nous avons pu le connaître l'année 2023 et 2024et de la bonne réactivité du service administratif, sur le logiciel trajectoire.
- L'hébergement temporaire se maintient avec un taux d'activités en hausse également, bien que perfectible, pouvant atteindre un taux de 80% par rapport aux attentes en termes d'occupation, tel que s'est fixé la Direction de l'établissement.
- L'hébergement en accueil de jour est également en hausse en 2025, avec un taux d'occupation moyen qu'il faut relever, afin d'atteindre au cours des deux prochaines années, un taux de 70%.

Taux d'occupation	2024	2025
HP	94.3%	99.98%
HT	72.01%	73.37%
ADJ	47.70%	59.93%

3.2 LES MOUVEMENTS ET L'ANALYSE DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Nombre de résidents ayant		*Hommes*	*Femmes*	TOTAL	Nombre de résidents ayant entre
40 ans et moins	60 et 64 ans		1	1	
41 ans	65 et 69 ans		4	4	
42 ans	70 et 74 ans	1	2	3	
43 ans	75 et 79 ans	3	4	7	
44 ans	80 et 84 ans	4	5	9	
45 ans	85 et 89 ans	6	19	25	
46 ans	90 et 94 ans	10	28	38	
47 ans	95 et 99 ans	5	12	17	
48 ans	100 ans et plus		1	1	
49 ans					
50 ans					
51 ans					
52 ans					
53 ans					
54 ans					
55 ans					
56 ans					
57 ans					
58 ans					
59 ans					
TOTAL < 60 ans	TOTAL > 60 ans	29	76	105	

NOMBRE TOTAL DE RESIDENTS	
Hommes :	29
Femmes :	76
TOTAL	105

MOYENNE D'AGE	88,00

DUREE MOYENNE DE SEJOUR :		33
BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE :		
Nombre de bénéficiaires :		11
dont 2	***hors département*** *(préciser "néant" si aucun)*	
Nombre de demandes en cours d'instruction :		13
BENEFICIAIRES DE l'APA :		
Nombre de bénéficiaires :		92
Nombre de demandes en cours d'instruction :		
BENEFICIAIRES D'UNE MESURE DE TUTELLE ASSUREE PAR L'ETABLISSEMENT :		0

La moyenne d'âge des résidents est de 87.2 ans en 2025, avec une augmentation par rapport aux années précédentes.

3.3 LE G.I.R MOYEN PONDERE 2025 (HP)

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
Nombre de personnes	6	27	31	22	6	1
Nombre de journées	2175	12450	10427	8150	1824	345

Informations résidents

NOMBRE RESIDENTS PAYANTS	NOMBRE RESIDENTS AIDE SOCIALE	ENTREES VENANT DU DOMICILE	ENTREES VENANT DU TEMPORAIRE	ENTREES VENANT AUTRE EHPAD	DECES
81	16	1	7	0	3

Nous observons un nombre relativement important d'entrées venant du temporaire. Ce service est effectivement proposé en tant que répit pour les aidants, mais également dans une volonté d'anticiper et d'apprivoiser l'hébergement permanent.

88% des résidents ont été accompagnés jusqu'au bout au sein de l'établissement. La formation des professionnels et la volonté des résidents permettent cet accompagnement de la fin de vie.

Les soins palliatifs peuvent intervenir à la demande.

3.4 LES PRODUITS DE LA TARIFICATION

Produits à la charge de l'assurance maladie

Selon la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2025, le montant de la dotation pour 2025 s'élèverait à 2 642 808.00 € pour l'EHPAD. Nous observons toutefois une hausse de ces prévisions, en lien avec l'application du tarif différencié, avec un résultat de 2 734 939.27€, soit une hausse de 92 131.20 € et la revalorisation du tarif plafond.

La dotation 2025 du SSIAD est de 740 387.74 €, soit une hausse significative par rapport aux années précédentes (+ 170 323 €) par rapport à 2024 ; Nous notons , en effet, qu'il y avait eu une perte importante de la dotation SSIAD en 2024, du fait de la non complétude des tableaux de remplissage CNSA et de la prise en compte de la baisse de l'activité. Il convient donc de noter que la dotation 2023 était de 621 890€, alors que celle réalisée en 2024, est de 570 064€, soit une diminution de 51 826€.

Produits à la charge du département

Selon la notification dépendance 2025 et l'arrêté n°ARR-2025-20 le montant du forfait global relatif à la dépendance versée par le département 2025 s'élève à 828 347.49 € contre 478 179.95€ en 2024 dont 34 650€ de financement complémentaire pour l'hébergement temporaire Soit une augmentation significative de plus de 340 000 €.

Produits à la charge de l'usager

Selon l'arrêté n°ARR-2025-23 relatif à la fixation des tarifs 2025 le montant des recettes hébergements s'élèverait à 2 284 241.86 € contre 2 133 869.38€ pour 2024.

3.5 L'ACTIVITE MEDICALE

La prise en charge médicale reste essentiellement liée à l'intervention des médecins traitants de ville. On note toutefois, la présence d'un médecin coordonnateur au sein de l'établissement,

qui participe aux commissions d'admission, aux décisions de mise en place des isolements en cas d'épidémie, assure le suivi des campagnes de vaccination, assiste au besoin à la rencontre avec les familles, en lien étroit avec la cadre de santé.

Par ailleurs, l'activité médicale habituelle s'est poursuivie :

- Programmation des entrées et accueil des résidents
- Gestion des urgences, des soins courants, de l'accompagnement de fin de vie
- Réalisation de visites médicales régulières
- Rencontre des familles à leur demande
- Participation aux différentes instances, aux réunions et groupes de travail institutionnels hors COVID : circuit du médicament
- Codage des grilles AGGIR. Et
- Participation aux réunions APP
- Poursuite des partenariats avec l'équipe mobile de soins palliatifs, l'équipe mobile de gériatrie du CHU et l'équipe mobile de psychiatrie du Centre Spécialisé de Saint Sauveur. Ces équipes ont été sollicitées à plusieurs reprises au cours de l'année 2024.

La PUI de l'EHPAD est assurée par la pharmacie de ville, après concertation auprès des résidents. Une remise à jour des différents protocoles et des modalités d'intervention doit être initiée en 2025 : - Elaboration des dotations en médicaments, injectables, pansements - Mise en place de différents protocoles (toujours en cours) - Réunions de coordination gériatrique avec les pharmaciennes et notamment la participation à l'élaboration du livret thérapeutique

IV. LA PARTIE FINANCIERE

4.1 LES RESULTATS 2025

❖ LES RESULTATS DE L'EXCERCICE SUR L'EHPAD

	RECETTES	DEPENSES	
GROUPE 1	5 847 593.04 €	785 462.88 €	
GROUPE 2	275 021.79 €	4 688 913.05 €	
GROUPE 3	381 893.03 €	839 810.98 €	
TOTAL	6 504 507.86 €	6 314 186.91 €	+190 320.95 €

4.2 L'ANALYSE DES RECETTES ET DES DEPENSES

Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Le montant total du groupe 1 en prévisionnel 2025 était de 789 376.00 €. Le montant réalisé pour 2025 est en très légère baisse par rapport à ces prévisions et s'affiche à 785 462.88 euros, soit une baisse de 3913.12 euros.

- Ce montant peut s'expliquer, par rapport à aux points suivants :
  - **Electricité en hausse** : l'EHPAD est adhérent au SDEC. L'accord cadre couvrait la période 2020 à 2023. Toutefois, on a observé dès 2024, une baisse du coût de l'énergie, qui bien que n'étant pas revenu à son niveau de 2019. L'année 2025 a subi une augmentation, par rapport à la précédente.
  - **Alimentation +17%** : Inflation et renouvellement de marché
  - **Prestations médicales +23%** : Augmentation des visites de médecins

Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel

Pour rappel, le coût global des dépenses de personnel prévisionnel en 2024 était de 5 138 770€ et déjà en diminution de 252 696.41€ par rapport au réalisé de 2023. Le réalisé 2025, est lui, de 4 688 923.05 Cette diminution est liée aux 6.91 ETP non renouvelés en 2024 et poursuivis sur 2025.

Le nombre d'ETP rémunéré prévu s'élève donc à 96.69 pour l'année 2025 soit -6.91 ETP par rapport à 2023.

Suite à la demande d'un retour à l'équilibre budgétaire par l'ARS, l'établissement a travaillé sur une réorganisation, qui impacte principalement les services de soins. Parallèlement, il a fallu répondre aux demandes de plus en plus prégnantes de soignants désireux de travailler en horaire de 12 heures. Deux phases de réorganisations ont été initiées :

- 1ère phase mise en place en Septembre 2024.
- 2ème phase en Janvier 2025, intégrant les horaires en 12h

RAPPEL

Service Direction-Administration : le Directeur précédent a quitté l'établissement en 2024, suite à sa formation entamée depuis octobre 2023, a demandé une fin de contrat au 1er juillet 2024 soit -0.5 ETP (remplacé en 2024 par une direction par intérim) et un agent administratif à 80% a quitté l'établissement en septembre 2023 soit -0.6 ETP

Service Cuisine-Agent entretien : un agent de cuisine est en arrêt de travail payé par la CPAM depuis fin 2023. Soit 0.74 ETP en moins rémunéré sur 2024 par rapport à 2023.

Un agent des services généraux est à temps partiel sur plusieurs mois en 2024 soit une baisse des ETP de -0.38

Service ASH : Suite au travail de réorganisation des services à partir du 1er septembre 2024, le service ASH connait une baisse de 5.48 ETP par rapport à 2023.

SSIAD : la baisse d'ETP suite à la réorganisation n'est pas visible sur 2024 car des remplacements de congé maternité ont été réalisés en 2024.

Soit un gain de 193K€ sur la rémunération brute chargée en 2024. L'établissement ne prévoit pas d'avoir recourt à l'intérim pour l'année 2025 soit un gain de 37K€. Un gain de 20K€ projeté sur les autres charges de personnel sur 2025 par rapport à 2023 (frais de recrutement, validation des services).

NOUVEAUTE

Dans le cadre de la préparation des évaluations externes, qui vont se tenir début 2026 et pour répondre aux exigences du référentiel de la HAS, il était important d'intégrer un « profil qualiticien », à même de pouvoir mettre en place, les éléments suivants : Maitriser la gestion documentaire : création, mise à jour, archivage ; - Participer à la préparation des évaluations ; - Participer à la gestion administrative du service qualité : rédaction de comptes rendus, diffusion des convocations, mise à jour des tableaux de bord, saisie des enquêtes de satisfaction.. élaborer les différents protocoles manquants, dans le but de rétablir les objectifs de qualité inhérents aux soins, mais également en lien avec les résidents.

Un recrutement d'un temps qualiticien à 0.40% a été mis en place sur l'Ehpad de Percy, en mutualisant pour un autre 0.40% avec les établissements de Dangy et Canisy. Ce recrutement était prévu sur 12 mois, avec un 1er contrat de 6 mois et une prolongation éventuelle, par la suite.

Le remplacement de la psychologue à 0.20 est également intervenu au dernier trimestre 2025, et est prévu en poste pérenne.

Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure

Le montant total du groupe 3 s'élève à 839 810 € pour l'année 2025, soit une hausse très importante par rapport au montant de 585 378,66 € de 2024, mais toujours en diminution par rapport au réalisé 2023, qui était de plus de 930 000 euros.

Frais de fonctionnement :

Le contrat d'assurance statutaire a été renégocié pour 2024. Une baisse de 159K€ soit -78% par rapport à 2023. Une hausse de l'entretien et réparation est actée +43K€ lié à la vétusté du matériel et des bâtiments.

Dotations aux amortissements/provisions :

Des reclassements de provision ont été effectués en 2023 suite à l'apurement du bilan voté dans la délibération 2023-17 du Conseil d'administration du 21 septembre 2023. Soit un gain de 209 570.21€.

En 2025 les dotations aux amortissements augmentent de 283 417€. Cette hausse s'explique principalement par la reprise des provisions pour la réalisation des travaux du salon jaune, mais également par le coût du Système de Sécurité Incendie avec un coût d'amortissement annuel de 25K€

❖ LES RESULTATS DE L'EXCERCICE SUR LE SSIAD

	RECETTES	DEPENSES	
GROUPE 1	740 387.74 €	127 283.32 €	
GROUPE 2	3 988.79 €	525 110.61 €	
GROUPE 3	0 €	29 118.98 €	
TOTAL	744 376.53 €	681 512.91€	+62 863.62 €

Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

- Le montant de dépenses du groupe 1 pour le SSIAD s'élève à 127 283.32€ soit une baisse de 12 845 euros par rapport au réalisé 2024, et une économie 18.5% par rapport au prévisionnel 2024, qui était affiché à 141 700 euros.
  Prestations médicales +20% : Augmentation des soins infirmiers.
  Frais de télécommunication en hausse de 22%

Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel

- Les dépenses relatives au groupe 2 est en hausse, de 56 000 €, du fait du remplacement de postes en lien avec les arrêts maladie

Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure

- Les dépenses du groupe 3 sont stables et l'appellent pas de remarques particulières. L'essentiel de ces dépenses sont liées à la location des véhicules, pour 13 000€ et aux assurances.
- Ces dépenses seront revues, lors du renouvellement de ces prestations dans le cadre de la mise en place du GTSMS avec l'EHPAD de TORIGNY.

4.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Analyse de l'évolution de la situation financière depuis 2024.

Le groupe de 2 correspondait en 2022 à 79% des dépenses totales. En 2025, il représente 76% du fait de la réorganisation des services.

Pour rappel le résultat prévisionnel déficitaire 2024 était à hauteur de 182 274.27€, soit :

-105 854.27€ pour l'EHPAD

-76 420€ pour le SSIAD

Résultat consolidé déficitaire 2024 est de :

-157 294.04 € pour l'Ehpad

-11 352.12 € pour le SSIAD

Soit un total de 168 646.16€ et une baisse de 13 628.11€ par rapport au prévisionnel

Résultat consolidé 2025 est de :

+ 190 320.95 €

+ 62 863.62 €

Ce résultat positif n'était pas apparu depuis 2021.

Marge brute d'exploitation et CAF

La CAF s'élève à + 100 525,73 € soit un taux de 1.55%. Les efforts de réorganisation (baisse des effectifs) et le passage de la facturation en terme à échoir permettent une diminution significative du déficit. Cela entraine une CAF et une marge brute positives
La marge brute d'exploitation s'élève à +104 767,39€ soit 1.64%. Elle est supérieure à la CAF.

4.4 LES POINTS DE VIGILANCE

Le PGFP 2024 à 2030 prévoit un résultat positif de 2025 à 2027 notamment grâce aux efforts de réorganisation des services (-274 869€ sur le groupe 2 des dépenses en 2025) ; tout en prenant en compte une augmentation de 2% par an. Une augmentation des dépenses du groupe 1 et 3 de 3% est prévue par an se basant sur les prévisions d'inflation actuelle.

Concernant les recettes, la mise en place du tarif différencié permet une prévision d'augmentation de 32K€ par an. Par ailleurs, il a été prévu une augmentation de 2% par an du tarif hébergement et dépendance sur la base des taux constatés sur les exercices précédents. Une augmentation de 0.75% par an est prévue pour la dotation soins sur la base des recommandations de l'ARS.

Nous constatons que le taux des recettes n'augmente pas proportionnellement au taux d'augmentation des dépenses. Il faudra donc être très vigilants toutes ces prochaines années et n'engager les dépenses que sur les aspects liés à la sécurité des résidents et des bâtiments, tout en améliorant les conditions de vie et de travail des professionnels.

Des engagements doivent également être pris, pour « verdir » l'établissement et le consolider.

Pour ce faire, les priorités devront répondre à une recherche d'économie à long termes, sur le plan énergétique, en menant toutes les actions possibles en accompagnement financier.

V. L'ACTIVITE DES SERVICES DE SOINS

5.1 LES SERVICES DE SOINS

L'année 2025 a été ponctuée par quelques périodes épidémiques au sein des services de soins, nécessitant la mise en isolement de certains résidents et une sensibilisation au niveau des familles, pour être vigilants tout au long de l'année. Une mise à jour régulière des procédures a été effectuée en fonction des recommandations nationales de l'HAS.

Outre les résidents, le personnel soignant a été également touché par ces différents épisodes. Des réorganisations ponctuelles et de rappels de professionnels ont dû être mis en place (en début d'année 2025très), en avril (pour les vacances de printemps) et pour la période estivale afin de maintenir les effectifs : • Passage à temps plein des agents à temps partiel, • Suppression des RT, Récupérations d'heures, repos compensateur, hors saison et RF.

Chaque agent avait pour consigne de préciser les jours de rappel possibles et de veiller à une répartition équitable sur la période concernée. Ce dispositif a permis de préserver au maximum les périodes de congés tout en laissant une souplesse à chacun pour s'organiser et en garantissant une sécurité et une solidarité dans l'équipe. La continuité d'activité s'est organisée par service dans un premier temps, et par secteur par la suite. Tous les agents mobilisés et rappelés ont bénéficié d'une compensation financière, non imposable, en fin d'année. Au-delà de ces périodes délicates, le taux d'absentéisme a été limité (surtout à partir du 2ème semestre). Toutefois, nous constatons que sur cette même période, les difficultés de recrutement se sont majorées. Plusieurs axes de réflexion ont été menés pour palier à ces difficultés : Notamment, la plateforme de remplacement via l'application HUBLO, qui n'a pas retenue plus particulièrement l'attention des professionnels.

5.2 LES SERVICES DE REEDUCATION

❖ L'ergothérapeute

L'ergothérapeute est présente à 40% sur la structure.

• Actes

En 2024, l'ergothérapeute a réalisé différentes prises en charge réparties comme suit :

- actes groupes et prises en charge individuelles

- actes gestion et installation du matériel

- des évaluations

Toutes ces interventions ont été tracées sur le logiciel de soin.

• Matériel

L'ergothérapeute gère le renouvellement des matériels et a eu en charge d'assurer le lien entre médecin et revendeur pour les chaussures CHUT et bas de contention. Elle a également travaillé en collaboration avec les différentes équipes pour adapter les prises en charge de certains résidents

• Formation et actualisation des connaissances

L'ergothérapeute forme également le personnel : Prévention des chutes, Aide à l'installation du résident…

❖ Les Activités Physiques Adaptées avec SIEL BLEU

• Description de l'activité physique adaptée

La mission de l'EAPA est de participer au maintien de l'autonomie des résidents à travers des prises en charge adaptées. Cela peut être des séances individuelles ou collectives. Le but est d'aider aussi bien la personne âgée dans ses déplacements (chambre, couloirs...) que faciliter les prises en charge des soignants dans les activités de la vie quotidienne (toilette, mise au toilettes...). Il intervient à trois niveaux : - La prévention primaire afin de prévenir les chutes, - La prévention secondaire suite à une chute (en collaboration avec le kinésithérapeute libéral qui intervient ponctuellement dans l'établissement), - La prévention tertiaire : quand le résident continue de chuter malgré les moyens mis en place ; le but étant de limiter le nombre de chutes et de fractures.

• Bilan de l'année écoulée

Prises en charge individuelles - Réadaptation à la marche - Equilibre dynamique et statique - Renforcement musculaire des membres inférieurs et supérieurs - Verticalisation - Séance vélo L'EAPA intervient sur toute la structure, sur des activités de groupe également. Chaque séance dure environ 30 minutes (adaptée selon les capacités physiques du résident). Prises en charge collectives avec des ateliers Equilibre : réalisé avec l'ergothérapeute (environ 1h30).

VI. LA VIE SOCIALE

❖ Le pôle animation

L'année 2025 est marquée par un renouvellement des propositions d'animation.

Objectifs poursuivis : se rapprocher des résidents afin de stimuler au mieux les personnes pour redonner l'envie de tisser des relations et être acteurs. Cela induit une programmation d'activités variées au sein des unité de vie et dans différents lieux de l'Ehpad, le matin, comme l'après-midi.

Il serait intéressant de pouvoir acquérir une grande tablette interactive (activ Tab). C'est un nouvel outil interactif conçu pour un public spécifique avec un grand écran tactile, stimulation cognitive sur des thèmes variés (animaux, nature, l'univers de la cuisine, chansons...). Ce

support peut être prêté à tour de rôle à différentes structures. L'EHPAD pourrait avoir le projet d'en acquérir une.

❖ Les moments festifs

Tous à table ! • Les ateliers culinaires dans toutes les unités de vie avec pâtisserie ; • Repas avec œufs au plat et barbecue ; • Glaces à l'italienne pour tous quel que soit le régime alimentaire ; • Redécouverte des biscuits d'autrefois avec dégustation et échanges ; • menus proposés pour la semaine bleue : repas à thèmes avec décoration spécifique ; les temps de repas festifs avec les familles • Un repas à visée thérapeutique.

❖ Les échanges et partenariats

Rencontres intergénérationnelles avec les enfants de l'école de la commune et ceux du privé. Reprise des préparations des Olympiades pour 2024 avec un format en 2 étapes : mini Olympiades entre 4 établissements et un temps festif commun. Grâce à la participation de plusieurs unités de vie la réalisation d'un Marché de Noël ouvert à tous avec l'implication de résidents, d'agents et de familles, pourrait aboutir ces prochaines années.

VIII. LE BILAN SOCIAL

❖ LES EFFECTIFS AUTORISES

Depuis l'année 2024, les effectifs autorisés n'ont pas été modifiés et tiennent compte de la réduction des effectifs de 7 personnes, initiée dans le cadre du rééquilibrage budgétaire.

ETP	**Réalisés 2024**	**Réalisés 2025**
	ETP	ETP
Direction - Administration	3,75	3.75
Cuisine	6,73	6.73
Blanchisserie	3,50	3.67
Technique	3	2.63

Médecin coordonnateur	0,3	0.30
Cadre de santé	1	1
IDE	5,5	5.5
AS	34	33.93
ASH	21	20
Animation	1	1.53
Ergothérapeute	0,4	0.5
Psychologue	0,30	0.06
Qualiticienne	0	0.30
SSIAD dont IDEC	8,4	8.4
ADJ	2	2
TOTAL	**90.88**	**90.3**

❖ L'ABSENTEISME

	MO	AT/trajet	MP	CLM	TOTAL
Administration	13				**13**
Animation	6				**6**
Blanchisserie	73				**73**
cuisine	33	105	365		**503**
Psychologue	3				**3**
SOINS	1 841		91	365	**2 297**
technique	311				**311**
Total général	**2 280**	**105**	**456**	**365**	**3 206**

❖ LA DEMARCHE QVT

La qualité de vie au travail (QVT) regroupe les actions permettant de concilier l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des établissements.

Ces actions permettent d'accompagner les professionnels des établissements, tout en garantissant la sécurité des soins, la qualité des soins et la santé des professionnels (définition HAS).

Selon le schéma régional de santé, **la qualité de vie au travail** telle qu'elle est pilotée à l'ARS Normandie **est une qui se veut avant tout être une démarche intégrative et transversale,** De nombreux acteurs se sont emparés de cette dimension QVT, dont 3 acteurs principaux au sein de la résidence des Eglantines et plusieurs partenariats ont été initiés. Notamment, pour

la mise en oeuvre de démarches en direction de la santé au travail, un partenariat avec la CARSAT a été mis en place.

Des ressources pour développer la qualité de vie au travail dans l'établissement :

Adapter l'organisation du travail, être à l'écoute des remontées de terrain, décloisonner les pratiques, ces fondamentaux de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail sont utiles pour faire face à la crise sanitaire et préparer demain.

❖ LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Une convention est passée avec le Centre Hospitalier de Coutances. Le médecin du travail est présent pour accueillir sur rendez-vous et/ou sur demande, les agents. L'effectif pris en charge sur l'année 2025 est de 37 agents répartis en : • 1 agents administratifs • 2 agents des services généraux • 34 agents soignant, 8 agents sont concernés par le travail de nuit.

❖ LA FORMATION CONTINUE ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Intitulé de la formation	Nb hres	Nb d'agents	Grades
AC1 : Actualisation des connaissances niveau 1	14	2	ASH
AC2 : Actualisation des connaissances GSU2	14	2	AS
PSCI - **Initial**	7	1	ASH - TEC - CUIS - BLA
PSCI - **Recyclage**	3	1	
CACES	17,5	1	OPQ
Communication non-verbale dans la relation patient / soignant	21	1	AS
Escarres et positionnement en gériatrie	21	1	Ergo
Etre tuteur de stagiaire paramédicaux	28	1	IDE
Gérer la violence et l'agressivité des personnes âgées	14	1	IDE - AS - ASH
Habilitation électrique BE-BS - INITIAL	14	1	Dir adj
Hygiène en cuisine	14	1	OPQ
Initiation aux techniques de l'hypnose	14	1	AS
Les directives anticipées	14	1	IDE - IDEC
Les troubles de la déglutition	14	1	IDE - AS - ASH
Logiciel FOCAT	14	1	Dir adj - Adj adm
Maîtriser les outils du portail de la paie	7	1	Adj adm
Maitriser les principes de la paie	14	1	Adj adm
MONTESSORI	21	24	AS-ASH-IDE
Qual'va	7	2	Cadre de santé Directrice adjointe
SSIAP 1	70	1	Resp Tech
Thérapies comportementales et cognitives	10	1	Neuropsy
Distance relationnelle entre usagers et professionnels		12	
DIPLÔME D'ETAT AS en alternance		1	

Ecole AS		2	ASH
INCENDIE - EVACUATION	0,5	90	
Manutention SOINS (gestes et postures)	0,5	16	
Manutention Supply Chain	0,5	5	

❖ L'ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DES ETUDIANTS

L'accueil des étudiants et stagiaires est un véritable levier de développement des compétences et une volonté affirmée d'encourager la professionnalisation. Comme tous les ans, notre établissement est un lieu de stage très sollicité qui s'efforce d'accueillir et de proposer un encadrement le plus adapté possible aux étudiants et stagiaires, en regard des champs de compétences et des niveaux d'acquisition attendus. C'est aussi un moyen de faire connaitre notre établissement à de futurs professionnels et d'essayer de les amener à rejoindre nos équipes soignantes. Accueil des étudiants en soin

- En 2025, nous avons accueilli 15 étudiants de filières différentes. ❖ 3 élèves de 3ème ont réalisé leur stage d'observation dans l'établissement. Ils ont pu découvrir les différentes fonctions des paramédicaux, l'animation et pour quelques-uns découverte également des fonctions du soin (AS, IDE). ❖ 2 étudiants en bac professionnel ASSP venant de différents établissements❖ 6 étudiants aides-soignants de l'IFAS ❖ 4 étudiants infirmiers des IFSI de St Lô- 2 étudiants de première année - 2 étudiant de 2ème année. Les étudiants infirmiers démarrent toujours leur stage avec les aides-soignantes pour rencontrer les résidents, apprendre à les connaitre et appréhender le travail collaboratif AS/IDE